

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

## AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Karine Ouellet, directrice générale / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

**QUE** lors de la séance régulière du lundi, le 08 juillet, le conseil municipal de St-Eugène-d'Argentenay a adopté le **Règlement n°225-2024** ayant pour objet de modifier le règlement N°S.Q.-04-06 et ses amendements concernant les systèmes d'alarme et applicable par la sûreté du Québec.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à St-Eugène-d'Argentenay, ce 09ième jour du mois de juillet 2024.



Karine Ouellet  
Directrice générale / greffière-trésorière

---